



# LE GALERIEIEN

mars 2012

« Mensuel à périodicité variable de la section Union SNUI - Sud Trésor - Solidaires des Pyrénées Atlantiques »

## Au sommaire :

- notre Assemblée Générale du 6 avril 2012.
- le CTL « budget » du 5 mars 2012.
- Les CAP Locales du 8 mars 2012.
- infos diverses....

## Assemblée Générale

L'Assemblée Générale annuelle de notre section aura lieu le vendredi 6 avril 2012 à Audaux. Plus de 2 ans après la création de l'Union SNUI-SUD Trésor- Solidaires, après les élections professionnelles d'octobre 2011 et avant son 1er congrès de juin 2012, venez nombreux débattre de l'orientation de notre syndicat, et en particulier des propositions de changement de son nom, ainsi que de tous les sujets qui touchent notre vie au travail au quotidien.

Quelques documents d'information concernant les modifications statutaires qui seront proposées au vote du congrès, et donc au vote de notre Assemblée Générale au préalable, vous seront tout prochainement adressés.

( Inscriptions au repas qui suivra cette assemblée générale auprès de nos correspondants locaux avant le 30 mars ).

## Le CTL « budget » du 5 mars 2012

Notre déclaration liminaire:

Monsieur le Président,

Le premier Comité Technique Local de l'année 2012 a confirmé la suppression nette de 16 emplois dans notre Direction, et en particulier de 23 agents C.

Entre les 1ère et 2ème convocations de ce Comité Technique Local, boycottées par les Organisations Syndicales, les agents ont en plusieurs occasions fortes manifesté leur colère face à ces suppressions d'emplois: elles ont une nouvelle fois des conséquences désastreuses pour les services et pour les agents, dont les conditions de travail se dégradent régulièrement.

Après la baisse des moyens en effectifs, c'est la baisse des moyens budgétaires que les agents doivent également subir: ce Comité Technique Paritaire prévoit une nouvelle baisse pour 2012 de la Dotation Globale de Fonctionnement, baisse de 700000 €, soit 8,75%, qui va nécessairement impacter l'action de notre DDFIP dans tous les domaines: les moyens mis à la disposition des agents diminuant fortement, la qualité du service rendu à l'usager, l'efficacité du contrôle fiscal et les conditions de travail des agents vont encore se dégrader.

Les agents qui effectuent des déplacements professionnels s'opposent au projet de limitation des remboursements de frais: leurs salaires sont gelés et les indemnités kilométriques n'ont pas été revalorisées depuis plusieurs années, alors que le prix des carburants ne cesse d'augmenter.

Subissant de plein fouet les coupes budgétaires et les suppressions d'emplois, les agents en ont assez de voir disparaître les moyens d'exercice de leurs missions de service public.

### 1) l'exécution budgétaire 2011:

Cette présentation détaille la baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement ( hors loyers budgétaires ou domaniaux de près de 5% entre 2010 ( 4,7 millions d'€ ) et 2011 ( 4,5 millions d'€ ):

- Les dépenses d'améliorations ( cadre de travail, mobilier, immobilier... ) sont passées de 1,3 à 0,7 millions d'euros, soit une baisse de 36%.
- Dépenses de fonctionnement: une diminution plus ou moins importante a été constatée sur tous les postes, à l'exception des postes chauffage et affranchissement.

### 2) Présentation du budget 2012:

**La Dotation Globale de Fonctionnement 2012 est en baisse de 700000 € par rapport à 2011 !!**



Pour réaliser ces économies, notre Direction a présenté les mesures suivantes:

- dépenses d'améliorations: 380000 € d'économies ramenées à 318000 € pour 2012, même pas la moitié des dépenses d'améliorations effectuées en 2010 ( 700000 € ) !!! pour mémoire, ces dépenses d'amélioration s'élevaient à 1300000 € en 2009....

- dépenses de fonctionnement: 320000 € d'économies. Sur tous les postes est prévue une baisse de 15 à 20%.

Outre la poursuite des efforts d'économie effectués en 2011, quelques pistes nouvelles ont été évoquées, mais le niveau des économies à réalisé est irréaliste, la plupart des dépenses ne pouvant plus maintenant être réduites de manière significative.

Quelques exemples:

Nettoyage: sauf à faire assurer le ménage par les agents, la baisse envisagée de 45000 € sera difficile à atteindre.

Il en est de même pour les postes de chauffage ( le coût de l'énergie ne cesse d'augmenter ), d'imprimés, de téléphone.

Affranchissement: l'un des postes les plus importants. Baisse prévue: de 950000 € à 840000 €. un groupe de travail sur les économies possibles va être constitué, et des négociations avec la Poste engagées. Mais on a déjà été loin dans les économies avec les relances téléphoniques, les relances sans AR, ou la suppression des relances, etc..... où trouver 110000 € d'économies supplémentaires?

« Informatique fonctionnement »: baisse de 125000 € à 40000 €, - 75% !!!! piste évoquée: mutualisation des imprimantes et location des photocopieurs.

Frais de déplacements: baisse prévue de 10%, soit 40000 € d'économies, alors que les prix de l'essence et des transports ne cessent d'augmenter !!!

Une clarification a été apportée par la direction: la limitation du remboursement du seul prix SNCF et non des indemnités kilométriques « voiture » ne concerne pas les missions effectuées à l'intérieur du département.

De plus, à notre demande, le barème de remboursement des frais kilométriques ne sera pas amputé de la tranche « 8 CV et plus », comme initialement proposé par la Direction. Ce n'est pas aux agents à supporter les coupes budgétaires sur les remboursements des frais qu'ils engagent personnellement pour l'administration !

D'après la Direction, les remboursements de frais kilométriques pourraient diminuer par une utilisation plus systématique, moins coûteuse, des véhicules de la Direction, 2 à Pau et 2 à Bayonne.... Mais sur la ligne suivante est également prévue une baisse de 15000 € sur les dépenses d'utilisation de ces véhicules !!!

Autant d'exemples qui montrent que les caisses seront sans doute vides bien avant la fin de l'année 2012 .....

### Programme immobilier 2012:

Les opérations inscrites au plan immobilier triennal 2012 sont les suivantes:

réinstallation du pôle gestion fiscale, encore rue Lapouble, au 2 place d'Espagne.

Intégration de la Trésorerie SPL d'Oloron au sein de l'immeuble voisin du SIP-SIE, et réaménagement du hall d'accueil.

1ère tranche de rénovation du chauffage de Bayonne et rénovation des sols des SIP de Bayonne et Anglet.

L'intégration de la Trésorerie d'Orthez au sein de l'immeuble voisin du SIP-SIE, initialement envisagée, n'a pas été retenue compte tenu du coût trop important de dédommagement de la mairie d'Orthez en cas de libération de l'immeuble actuellement occupé par la Trésorerie.

### **Vote du budget:**

Toutes les Organisations Syndicales ont voté contre ce budget intenable. Conformément aux nouvelles modalités de fonctionnement du CTL, suite au vote unanime « contre » ce projet, un nouveau CTL a été convoqué le 13 mars 2012.

La directive nationale de réduction de 700000 € de la DGF n'ayant pas changé entretemps, le même budget a été présenté lors de cette 2ème convocation; seul l'abandon des restrictions envisagées concernant le remboursement des frais kilométriques a été confirmé par la Direction. Les Organisations Syndicales ont donc encore voté unanimement « contre » ce projet de budget.

### Modification des horaires d'ouverture au public de la trésorerie d'Hasparren:

L'ouverture au public du service le matin est modifiée; elle passe de 8h15 – 12h15 à 8h30 – 12h30. L'amplitude d'ouverture au public n'étant pas modifiée et l'ensemble des agents d'Hasparren étant favorables à cette modification, les Organisations Syndicales ont voté « pour » cette modification.

### Questions diverses:

#### 1) Présentation du marché du nettoyage.

La direction a présenté, site par site, le marché du nettoyage des locaux, de manière très détaillée ( surfaces, prix, prestations,... ).

Important: un cahier de consignation des observations concernant le nettoyage est à la disposition de tous les agents sur tous les sites. Ce cahier est distinct du registre « hygiène et sécurité », il ne concerne que le nettoyage; n'hésitez pas l'utiliser !!

#### 2) affectation locale des agents ayant opté pour la DISI:

Suite à la réforme de l'assistance informatique, présentée dans notre « galérien » de novembre 2011, et la création de la Direction des Services Informatiques, inter-régionale, quelques hésitations subsistaient concernant l'affectation locale des agents des ex-CMI: la Direction a levé ces incertitudes en confirmant que les agents concernés, qui relèveront de la DISI au 01.09.2012, bénéficieraient toujours de leur affectation actuelle à leur résidence actuelle.

## Les CAP Locales



### formation.

Suite aux élections professionnelles d'octobre 2011 d'une part, et à la mise en place de CAPL communes aux 2 filières depuis le 1er janvier 2012, les élus en CAPL de l'union SNUI-SUD Trésor-Solidaires, nouveaux et anciens, ont suivi les 5 et 6 mars à Dax un stage de formation de 2 jours, proposé par notre Bureau National.

N'hésitez pas à solliciter nos CAPistes pour tous les actes de gestion qui relèvent des CAP Locales, et très bientôt pour les CAPL d'appels de notation qui feront suite à la campagne de notation 2011 en cours dans tous les services. Nos CAPistes B et C ont pu mettre à profit le stage auquel ils ont participé dès le 8 mars, lors de 2 CAP Locales.

Ces CAP Locales examinaient le mouvement de mutation au 1er avril 2012 des Agents et des Contrôleurs dans la filière Gestion Publique.

### Déclaration liminaire de vos représentants lors de ces CAP Locales:

Monsieur le président,

L' Union SNUI SUD Trésor Solidaires déplore, une fois de plus la politique de suppressions d'emplois dans la fonction publique et à la DGFIP en particulier.

A la DGFIP, c'est une invraisemblable fuite en avant: près de 2500 suppressions inscrites dans la Loi de Finances 2012.

Pourtant, il n'y a pas de secret: pour un service public de qualité, il faut une administration qui soit en capacité de mener à bien toutes ses missions.

A la DGFIP, tel n'est pas le cas.

Notre administration est aujourd'hui en danger, car la charge de travail s'est considérablement accrue. Devant la commission des Finances de l'Assemblée Nationale, M. PARINI a lui-même reconnu une augmentation des charges de 35 %. Et celle-ci s'accompagne d'une complexification croissante, illustrée par les incessantes modifications législatives!

Dans le même temps, au plan national nos moyens humains ont fortement chuté: plus de 15% des effectifs ont été supprimés depuis 2002 (24591 postes, soit l'équivalent du total des postes actuellement implantés dans les directions départementales d'Île de France).

Au plan local, ce sont 16 suppressions qui ont touché notre département.

Ainsi, nous sommes bien face à l'affaiblissement de la capacité d'action de la DGFIP au service de la collectivité alors qu'il faut au contraire renforcer nos moyens humains, juridiques et matériels. Ce n'est pas une lubie, c'est une demande socialement juste et budgétairement rentable qui s'impose comme une urgence.

Ces déficits d'effectifs, qui conduisent les agents à supporter toujours plus de charges de travail pour toujours moins de considération, sont autant de facteurs qui risquent de briser le sentiment d'appartenance des agents à la maison DGFIP.

Lors de la CAP nationale sur ce mouvement au 1er avril 2012, l'Union SNUI SUD Trésor Solidaire a démontré que la situation catastrophique de l'emploi impactait réellement et directement la fluidité du mouvement.

C'est pourquoi, nous dénonçons fermement les déficits en emplois et la dégradation des conditions de vie au travail des agents.

Ce mouvement local constitue la deuxième phase du processus de mutation au 1er avril.

L' Union SNUI SUD Trésor Solidaires réaffirme notamment :

- la place de l'ancienneté administrative dans les critères d'affectation. Le cadrage national doit être appliqué localement avec la plus grande rigueur.
- Son refus de toutes références à des notions de profil, d'expérience professionnelles.
- Les apports sur les résidences doivent tenir compte des motifs de priorité à hauteur d'au moins 50 %. Les emplois réservés aux prioritaires devant être attribués en fonction de la seule ancienneté administrative,
- la nécessité de disposer d'une cartographie précise des vacances d'emplois et des éléments ayant contribué à l'identification des vacances d'emplois.

Dans la continuité des positions prises au plan national par l'Union SNUI SUD Trésor Solidaires, la section départementale réaffirme solennellement son refus de voir la règle de l'ancienneté détournée ou bafouée pour des raisons de pénuries d'emplois.

### **Examen des demandes de mutations au 1er avril des contrôleurs et agents filière gestion publique :**

La règle de l'ancienneté administrative ayant été retenue au niveau national, un dispositif dérogatoire a été mis en place de manière à tenir compte des demandes antérieures classées à l'ancienneté de la demande.

Deux listes :

Une liste prioritaire pour les agents ayant acquis des droits au titre de leur demande de mutation infra-départementale, classée selon la règle de l'ancienneté de la demande.

Une deuxième liste pour les autres demandes considérées comme formulées au titre de l'année 2012 et qui ne crée pas de droits au titre de l'ancienneté de la demande. Elles sont classées selon l'ancienneté administrative des agents.

### **CAP n°2. mutation des contrôleurs :**

5 affectations avaient été prévues par la direction.

Les 2 affectations pour le 01/09/2012 sur la base de l'ancienneté administrative ont été supprimées. La règle de l'ancienneté administrative applicable laisse à d'autres agents plus anciens la possibilité de les primer lors du mouvement de mutation au 01/09/2012.

Les affectations sont donc :  
BEGOT Dominique : SIP PAU-EST (au 02/07/2012)  
TORNE -CELER Bernard : SIP PAU-SUD  
VERPORTEN Dany : PAU MUNICIPALE

### **CAP n°3. mutation des agents :**

6 affectations proposées sur la base de l'ancienneté administrative, pas de demande en attente à l'ancienneté de la demande.

AMROUN Mouloud : DDFIP  
BELLOCQ Christian : DDFIP  
CALMES Eliane : PAU Municipale  
CASIMIR Michèle : DDFIP  
LACOUSTETE Stéphane : PAU CH  
NOVION Isabelle : DDFIP

## **Le 8ème échelon de la catégorie C**

L'Union SNUI-SUD Trésor- Solidaires se bat depuis longtemps pour exiger la création de cet échelon pour tous les agents C, comme dans la carrière technique. A la suite du groupe de travail de décembre 2011 sur les conditions d'attribution de cet échelon, la direction générale a décidé de procéder par « tableau d'avancement » pour en faire bénéficier un nombre contingenté d'agents respectant les conditions suivantes:

- Etre agent principal des finances publiques de 1ere classe et justifier au 31 décembre n-1 ( 31.12.2011 pour une promotion 2012 ) dans le 7ème échelon.
- Être en position d'activité à la date de la promotion.
- Ne pas avoir subi de baisse de note au titre des 3 dernières années, ou de sanction disciplinaire récente.

À titre dérogatoire, au bénéfice de la fin de carrière, les agents respectant les conditions ci-dessus et âgés de plus de 61 ans au moins au 31 décembre 2012 seront promus prioritairement au 8ème échelon.

Les autres agents concernés seront nommés au 8ème échelon après inscription sur un tableau d'avancement établi après avis de la commission administrative paritaire compétente, en fonction du niveau du contingentement imposé par la direction et du total des évolutions de note des 3 dernières années.

L'union SNUI-SUD Trésor- Solidaires demeure fermement opposée à cette limitation de l'accès au 8ème échelon et continue de revendiquer un accès automatique pour tous les agents respectant les conditions d'ancienneté requises. Face à l'obstination de l'administration, elle a déposé un recours devant le Conseil d'Etat.

Un premier tableau d'avancement sera établi au titre de l'année 2012, avec nomination des promus avec effet au 1er janvier 2012. ( le départ à la retraite des promus devra intervenir après le 1er juillet 2012 pour que le nouvel échelon soit intégré dans le calcul de la pension ).

Exceptionnellement, il n'y aura pas de CAP Locale pour le premier passage 2012. La CAP nationale se déroulera le 11 avril 2012 et le projet sortira le 10 avril 2012.



## **CHS et CDAS .....**

Suite aux élections professionnelles d'octobre 2011, nous avons désigné nos représentants au Comité Hygiène et Sécurité, et au Comité Départemental d'Action Sociale:

### au C.H.S:

titulaire: Michèle MAISONNE. SIE Anglet.  
Suppléante: Corinne MORIZUR. SIE Orthez.  
Experts: Caroline NOYES. Douanes Bayonne.  
Catherine BERNARD. SIP Anglet.

### Au CDAS: ( nous y disposons désormais de 2 sièges )

titulaires: Françoise BERGERET. SIE Pau nord.  
Philippe SABATHE. SIP Anglet.  
Suppléantes: Corinne MORIZUR. SIE Orthez.  
Michele MAISONNE. SIE Anglet.

Vos représentants vous rendront régulièrement compte dans « le galérien » des réunions de ces deux instances.



## La situation dans les S.I.P

Notre section a organisé un groupe de travail concernant la situation dans les Services des Impôts des Particuliers: un an après la fin de la mise en place des S.I.P dans notre direction et juste avant la « campagne Impôt sur le Revenu » 2012, ce groupe de travail a réuni le 16 février 2012 à Orthez plusieurs agents des différents SIP du département.

Comme dans les autres services, le constat est peu réjouissant et la morosité s'installe dans les S.I.P: les charges ne cessent d'augmenter et les effectifs se réduisent. 5 emplois seront encore supprimés au 1er septembre 2012 dans les SIP ( 2 à Biarritz, 1 à Pau, 1 à Orthez et 1 à Oloron ), après les 4 suppressions de 2011 et les 3 de 2010.

### Evolutions législatives:

La fiscalité des particuliers est complexe et en évolution permanente; les débats de campagne électorale actuels montrent d'ailleurs l'étendue de cette fiscalité, le nombre très important de réductions d'impôts ( « niches fiscales » ) et de plafonds divers, les problèmes particuliers de territorialité dans notre zone frontalière.

Les dispositions des lois de finance votées en fin d'année arrivent trop tardivement dans les services, comme si les agents n'avaient pas besoin d'avoir connaissance de ces nouvelles dispositions avant la campagne IR de l'année suivante, au mois de mai, alors qu'elles prennent effet dès le 1er janvier. La « brochure pratique » relative à l'année N-1 est également fournie aux services trop tardivement. L'information est livrée aux agents sous la forme de notes volumineuses et peu claires par la messagerie, entraînant un travail de tri de ces notes et messages fastidieux pour chaque agent; pourtant, depuis plusieurs années, tout le monde convient qu'il vaut mieux organiser des réunions d'informations dans les services et rédiger des notes synthétiques plus accessibles, mais ces vœux restent désespérément sans suite....

Ces errements entraînent au mieux des hésitations, au pire des erreurs d'interprétation, comme dans le cas du crédit d'impôt pour économie d'énergie dans les maisons ou les appartements, ou dans le cas des locations meublées pour les étudiants, traitées de manière différente au SIP de Bayonne et au SIP d'Anglet.....

### Applications informatiques:

Si l'application ILIAD est jugée toujours aussi satisfaisante pour les agents des SIP, la fusion CDI / CDIF, puis la création des SIP ont entraîné la multiplication d'applications informatiques, à maîtriser par la plupart des agents en fonction de l'organisation du service, organisation très disparate selon les SIP, et même parfois selon les Secteurs dans un même SIP. L'application MAJIC est jugée particulièrement lourde d'utilisation par l'ensemble des agents, et même « catastrophique » pour bon nombre d'entre eux.

Le « portail métiers » est trop souvent indisponible, et comporte un temps de veille trop court.

L'internet à la disposition des services est trop rapidement « bridé », à tel point que des agents sont amenés à faire des recherches Internet chez eux, sur leur Internet personnel !

L'application BNDP génère des listes d'anomalies importantes ( 20% des actes !! ); leur traitement régulier demande des connaissances juridiques étendues, qui n'ont souvent pas été apportées aux agents des SIP, ainsi qu'un gros travail de recherche sur le Portail Métiers pour une affectation correcte des locaux.

L'augmentation des déclarations « Impôt sur le Revenu » par Internet économise certes du travail de saisie aux agents, mais génère corrélativement plus de travail en aval, avec plus de contentieux en matière d'Impôt sur le Revenu et de Taxe d'Habitation. Elle a également des incidences au niveau du contrôle fiscal, les déclarations Internet échappant au premier examen effectué lors de la saisie par l'agent du SIP.

L'application GAIA se révèle être un échec: sensée remédier aux difficultés de liaison entre le réseau comptable de proximité et les SIP, elle est beaucoup trop lourde d'application, seules quelques trésoreries l'utilisent. Le plus grand nombre d'entre elles continuent de diriger les contribuables vers les SIP compétents comme avant la fusion.

Les lourdeurs et les imperfections de l'application Chorus sont également sources de difficultés pour les agents chargés du recouvrement. Ces cellules de recouvrement souffrent également des suppressions d'emplois et de la dégradation de leurs conditions de travail.

### Organisation du travail:



La plus grande diversité est constatée sur la répartition des tâches dans les SIP. La répartition géographique des dossiers est généralisée, mais la répartition par tâches est un peu partout faite « en fonction des effectifs disponibles ». Tel est le cas pour les missions cadastrales, mais également pour le traitement du contentieux, le traitement du gracieux, la réception, l'exploitation de listes d'anomalies, la réponse aux questions Internet, le contrôle... Selon les SIP, ces missions sont confiées au Contrôleur du Secteur, ou à l'ensemble des agents, ou à certains agents, avec des situations très disparates: du moment que les sacro-saints indicateurs sont satisfaits, les doctrines d'emploi ou les états d'âme des agents n'ont pas d'importance... Dans tous les SIP, et dans les plus gros en particulier, on pare au plus pressé en fonction des échéances. Les « pics de charges » des missions foncières et ceux des missions fiscales se télescopent parfois; une

polyvalence de plus en plus étendue est demandée aux agents, et le pilotage de plus en plus tendu et directif engendre des situations de tension de plus en plus nombreuses; les agents subissent une succession de priorités incessantes, à gérer dans l'urgence, comme par exemple le problème de l'accueil téléphonique à Bayonne, où la vacance du poste suite à un départ à la retraite le 16 mars 2012, connu depuis des mois, a été seulement pris au sérieux par la hiérarchie lors d'une réunion du...19 mars 2012 !



#### accueil:

C'est l'une des missions des SIP les plus importantes, pour laquelle les agents rencontrent le plus de difficultés ( cf exemple précédent ). Courriers électronique, télé-déclarations, télé-paiements, mensualisation, dématérialisation... : toutes ces évolutions sont sensées faire diminuer le volume de l'accueil physique et de l'accueil téléphonique. En fait, elles sont utilisées par l'administration pour justifier les réorganisations et les suppressions d'emplois, alors que, outre leurs conséquences néfastes sur la qualité du service rendu, on constate partout une augmentation du volume de la réception ces dernières années. Même si tous les effectifs disponibles, formés ou pas à l'impôt sur le revenu, sont réquisitionnés pour assurer le mieux possible le temps fort de la campagne Impôt sur le Revenu au mois de mai, le manque d'effectifs affectés à l'accueil est maintenant évident.

Outre une qualification technique, d'autres qualités sont de plus en plus demandées aux agents chargés de l'accueil. Les usagers sont le reflet d'une société de plus en plus tendue, agressive, souffrant de la crise et de la montée du chômage, et les agents d'accueil sont confrontés à des situations de plus en plus conflictuelles et dangereuses, nombre d'incidents récents en sont l'illustration.

#### Contrôle:

Réalisé par l'ensemble des agents du SIP à Orthez et à Oloron, il est principalement confié aux « pôles de contrôles patrimoniaux » sur Pau et sur Bayonne. Ces pôles assurent le « contrôle d'initiative », le seul « contrôle de régularisation » étant effectué par les SIP. Cette séparation assiette / contrôle présente plusieurs inconvénients:

Si des agents sont affectés à plein temps au contrôle, une part de l'efficacité de ce contrôle s'évapore, un bon nombre d'anomalies ou de discordances étant décelées lors des actes de gestion, saisie, contentieux, réception....

la perte d'efficacité du contrôle s'accompagne d'une perte d'intérêt pour les agents; en effet, ceux « privés » de contrôle se voient cantonnés à des tâches de gestion fastidieuses et répétitives, ne touchant qu'à l'aspect contraignant et moins intéressant de la gestion d'un dossier. De plus, le contrôle apporte un gain de technicité à l'agent qui le réalise, et ce plus de technicité est utile pour tous les actes de gestion, pour la réception en particulier.

Enfin, les agents affectés au contrôle à Pau et à Bayonne sont détachés à un « pôle de contrôle patrimonial » de manière arbitraire, sans bénéficier d'une quelconque affectation formelle sur ces postes, qui n'ont pas d'existence au tableau des emplois TSM. Les SIP rencontrent également de plus en plus de difficultés pour effectuer le « contrôle de régularisation », du seul fait du manque d'effectifs. Par exemple, plusieurs SIP n'ont pas eu le temps, fin 2011, d'exploiter les listes d'anomalies « montant sur montant » constatées au titre de l'année 2008, anomalies qui bénéficient de la prescription en 2012.

#### Les missions cadastrales.

Les réticences à généraliser, au niveau national, l'absorption du « Cadastre » par les « Centres des Impôts » sont bien compréhensibles quand on fait un bilan 2 ans après la fusion CDI/CDIF dans notre direction: les missions cadastrales constituent bien un métier à part entière, qui requiert des connaissances techniques et juridiques très spécifiques. Le calendrier des travaux de la mission cadastrale est très contraignant, avec des dates très importantes: D2 en janvier, pour la prise en compte du maximum des propriétés bâties pour le budget des collectivités locales, et D4 en avril, date butoir et déchargement de l'année N-1. A la fin de l'été, un travail conséquent doit être effectué pour les auto-crétions de contentieux d'attribution, avant la sortie des rôles d'Impôts Locaux en septembre et la campagne foncière qui l'accompagne, avec son lot de réclamations contentieuses et gracieuses. La fin de l'année est consacrée à la saisie d'un maximum de déclarations de propriétés bâties avant l'échéance D2.

Tout au long de l'année, il faut procéder aux évaluations, assurer les Commissions Communales des Impôts Directs, les relations avec les élus locaux, traiter les relances mensuelles LASCOT, pour lesquelles on constate une déperdition importante d'information sur les fiches de suivi des permis de construire, qui génère de longues recherches.

Il faut superposer l'ensemble de ces missions cadastrales aux missions fiscales du SIP, et on touche rapidement les limites de cet exercice. Les gros SIP, qui disposent encore d'agent issus de l'ancien « cadastre », s'en sortent en constituant des mini cellules foncières autour de ces agents. Les autres agents du SIP arrivent maintenant à assurer des évaluations simples, mais les cas les plus complexes ne sont pas traités correctement quand il n'y a pas d'agent spécialisé Cadastre, et la persistance de cette situation constitue une véritable « bombe à retardement ».

Missions fiscale et mission foncière, assiette et contrôle de l'impôt, accueil du public, adaptation des outils informatiques, besoin en formation, organisation du travail, multiplication des échéances, ....

Les sujets de préoccupation ne manquent pas dans les SIP, et plus que jamais les agents l'affirment:

« on veut respirer !!! »